



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 30 avril 2022

# **Dispositif de remise de 15 centimes par litre financé par l'État toujours en vigueur à Mayotte. Diminution du prix de l'essence, celui du gaz reste inchangé pour le mois de mai 2022.**

Pour rappel, les prix des produits pétroliers et du gaz à Mayotte sont fixés par l'État<sup>1</sup> par arrêté préfectoral. Les tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022, sont les suivants :

**Supercarburants sans plomb : 1,73 € / litre  
Gazole : 1,57€ / litre**

**Pétrole lampant : 1,24€ / litre**

**Mélange détaxé : 1,21€ / litre  
GO Marine : 1,20€ / litre**

**Bouteille de gaz de 12kg : 29,00 euros l'unité.**

Comme pour le mois d'avril, les prix indiqués ci-dessus prennent en compte, s'agissant du Supercarburants sans plomb, du gazole, du mélange détaxé et du Go marine, les dispositions du décret n° 2022-423 du 25 mars 2022 relatif à l'aide exceptionnelle à l'acquisition de carburants.

Ainsi, la remise de 15 centimes d'euro hors taxes par litre de carburants prévue dans le plan de résilience sur les produits pétroliers précités reste applicable à Mayotte, et ce pour 3 mois.

Pour rappel, le mois dernier, le dispositif avait permis d'absorber l'augmentation de l'essence et d'atténuer significativement celle du gazole.

Pour ce mois-ci, le prix remisé de l'essence baisse de 1 centime et celui du prix du gazole augmente de 6 centimes. Le prix du gazole s'établit à 1,57€/l, il est ainsi inférieur au prix d'avant la remise qui est de 1,72 €/l.

En ce qui concerne le gaz, le prix de la bouteille de 12 kg reste à 29 €.

<sup>1</sup> En application des dispositions du code de l'énergie, notamment ses articles R. 671-23 à R. 671-37 et par un arrêté interministériel de méthode du 5 février 2014.

**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32  
Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pour rappel, un dispositif de chèques énergie est en cours de déploiement pour aider les ménages à supporter la hausse des prix de l'énergie de ces derniers mois.

**Récapitulatif des prix plafonds avant et après application  
de la remise de 15cts €/litre**

	Essence	Gazole	Pétrole lampant	Mélange détaxé	G.O. Marine
<b>Prix de vente avant remise de 15 cts/L</b>					
Prix de vente maximum en mai 2022 (€/L)	1,88	1,72	1,24	1,36	1,35
Prix de vente en avril 2022 (€/L)	1,89	1,66	1,20	1,37	1,29
Évolutions en (€/L)	- 0,01	+ 0,06	+ 0,04	- 0,01	+ 0,06
<b>Prix de vente après remise de 15 cts/L</b>					
Prix de vente maximum en mai 2022 (€/L)	1,73	1,57	Pas concerné	1,21	1,20
Prix de vente maximum en avril 2022 (€/L)	1,74	1,51		1,22	1,14
Évolutions en (€/L)	- 0,01	+ 0,06		- 0,01	+ 0,06

**Contact presse :**  
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32  
Courriel : [communication@mayotte.pref.gouv.fr](mailto:communication@mayotte.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.mayotte.pref.gouv.fr](http://www.mayotte.pref.gouv.fr)  
Facebook : @Prefet976  
Twitter : @Prefet976